**Modèle de délibération CPAS**

**Modifications budgétaires**

CPAS DE xxx (nom)

SEANCE DU xx-xx-xxxx (date)

MEMBRES PRESENTS (nombre) : Mr/ Mme… bourgmestre  
Mr/Mme … président(e)  
Mr/Mme... conseillers  
Mr/Mme … directeur général/directrice générale

INVITE(S) :

EXCUSE(S) :

**OBJET : MODIFICATIONS BUDGETAIRES n° x - EXERCICE xxxx**

LE CONSEIL DE L’ACTION SOCIALE,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d’action sociale, les articles 33 et 88 ;

Vu l’arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l’article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu l’arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2008 adoptant le règlement général de la comptabilité aux CPAS ;

Vu le projet de modifications budgétaires n° x de l’exercice xxxx;

Vu le rapport (favorable/défavorable/…) de la Commission visée à l’article 12 du Règlement général de la Comptabilité adapté aux CPAS ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du xx-xx-xxxx ;

Vu l’avis (favorable/défavorable/réservé/…) du directeur financier annexé à la présente délibération ;  
OU Vu l’absence d’avis du directeur financier;

Attendu que (*éléments de procédure*)

Attendu que le bureau permanent veillera, en application de l’article 89bis de la loi organique du 8 juillet 1976, à la communication de la présente modification budgétaire aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu’à l’organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d’une séance d’information présentant et expliquant la présente modification budgétaire ;

Considérant (*pourquoi, raison d’être de la décision*)

Après en avoir délibéré en séance à huis-clos,

DECIDE

À l’unanimité des membres présents (*OU par xxx oui et xxx non et xxx abstentions - nombre de voix*) :

**Art. 1er**

D’arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n° x de l’exercice xxxx :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Service ordinaire** | **Service extraordinaire** |
| Recettes exercice proprement dit |  |  |
| Dépenses exercice proprement dit |  |  |
| Boni / Mali exercice proprement dit |  |  |
| Recettes exercices antérieurs |  |  |
| Dépenses exercices antérieurs |  |  |
| Prélèvements en recettes |  |  |
| Prélèvements en dépenses |  |  |
| Recettes globales |  |  |
| Dépenses globales |  |  |
| Boni / Mali global |  |  |

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

Sceau du CPAS

Signature du directeur général/de la directrice générale et du/de la président(e)